

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

**COMPTES RENDUS
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

du Jeudi 09 Avril 2015, à 19 Heures 30.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur DELATTRE Grégory, Maire.

Présents : M. EVRARD Nicolas, M. VASSEUR Dany, Mme LEMAIRE Anne, Mme MASSET Françoise, M. DEBROUCKER Gilles, M. MERLO Olivier, Mme de BELLEVILLE Myriam, M. VASSEUR Eric, M. CARTIAUX Roger, M. SPECQUE Eddie.

Absent : Néant.

Secrétaire : Monsieur DEBROUCKER Gilles.

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2014 laissant apparaître :

- ↳ **en Section de fonctionnement** un excédent de 106 151.41 €
- ↳ **en Section d'investissement** un déficit de 90 650.04 €

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2015, équilibré en recettes et dépenses à :

- ↳ **en Section de fonctionnement** : 319 099.41 €
- ↳ **en Section d'investissement** : 222 707.04 €

Et décide d'augmenter les impôts de 1% et vote les taux suivants :

TH = 9.74 % T.FB = 13.42 % T.F.N.B = 35.98 %

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits au budget en section d'investissement pour :

- > Le chantier-école de l'église, confié à l'APRT, dont le montant total des travaux s'élève à 190 000 Euros, pour une participation de la commune à hauteur de 68 000 Euros TTC.
- > L'installation d'un columbarium dans le cimetière communal. Des devis sont disponibles et seront étudiés prochainement.
- > L'entretien des routes communales : la rue du Bois pour un montant de 10 593,36 Euros TTC (gravillonnage), la Herse pour un montant de 5 643,68 Euros TTC (reprofilage à chaud), ainsi que de l'entretien sur les rues de l'Avesnes et la rue aux Arbres (montant total de 1187,28 Euros). Les travaux sont confiés à la société EIFFAGE Travaux Publics.

L'aménagement de la voirie afin de permettre au café PRUVOT-LEFRANC la mise en oeuvre de son accès PMR pour un montant total hors subvention de 2 542,80 Euros TTC.

Des travaux sont envisagés sur le réseau d'éclairage public de la commune, mais ils feront l'objet d'une éventuelle ouverture de crédits dans le cadre d'un budget rectificatif s'ils étaient décidés pour cette année.

Le projet de salle polyvalente a été abordé. Malgré des démarches effectuées auprès des propriétaires et des services de la DDTM, il apparaît aujourd'hui que l'absence de document d'urbanisme à l'heure actuelle (perspective Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de la CCPL à horizon 2017-2018) ne permet pas d'avancer plus rapidement le projet. Des démarches sont cependant toujours en cours auprès des services de l'Etat.

Certains agents de la commune sont amenés à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de déplacements professionnels, sans dédommagement. Conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et à l'arrêté du 3 juillet 2006, le conseil municipal délibère afin de procéder au remboursement des frais kilométriques des agents selon les termes de l'arrêté ci-dessus cité.

Un point est réalisé concernant les chantiers menés par l'APRT. Le chantier mené sur le site scolaire se termine et il sera procédé à la réception des travaux dans le courant du mois d'avril. Concernant le chantier-école de l'église, un comité de pilotage est prévu le 14 avril à 14 Heures.

Le conseil municipal a procédé à une visite de la salle des T.A.P., dont la réfection est achevée. A l'issue du rassemblement au Monument aux Morts de Vaudringhem le 8 mai prochain, le verre de l'amitié sera offert dans cette salle. Il en sera de même lors des prochaines réceptions.

Pour Extrait :
Le Président,



A Vaudringhem, le 10 Avril 2015
(Cachet)

